République Française
Département
Loire-Atlantique

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE LANDREAU

Nombre de Membres :
- en exercice 23
- présents 18
- pouvoirs 3
- votants 21

L'an deux mille dix-neuf, le 1er juillet 2019 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pierre BERTIN, Maire.

Date de Convocation : 26 juin 2019

Date d'affichage :

Présents : BERTIN Pierre – MABIT Stéphane – JUSSIAUME Marie-Thérèse – RICHARD Christophe – TEIGNE Myriam – DE VILLARTAY Yann – MAINGUY Jean-Luc -- ANTIER Richard – LEMETAYER David – GOHAUD Nathalie – BUREAU Philippe –SAVARY Stéphanie – BONNEAU Sabrina – LAUMONIER Henri – PELLERIN Jean-Pierre – SAUVETRE Patricia – MOTTE CAILLET Marie-Laure – RENAUDINEAU Christian

Absents ayant donné procuration :
- COUILLAUD Jeannine a donné procuration à JUSSIAUME Marie-Thérèse
- FLEURANCE Stéphane a donné procuration à BONNEAU Sabrina
- GUERIN GOULARD Marlise a donné procuration à DE VILLARTAY Yann

Absentes excusées : PAQUET Jocelyne - LE GALL Nathalie –
Est nommé secrétaire : BUREAU Philippe
Assistait en outre : BIRAUD Nelly, DGS

Numéro : DCM0701072019

DENOMINATION DE VOIES – ZA « LE HAUTBOIS » ET ZA « LA BOSSARDIERE »

M. Yann DE VILLARTAY, Adjoint en charge des bâtiments communaux présente au Conseil municipal, que dans le cadre de la compétence Zones d'Activités Economiques (ZAE), un diagnostic de l'état foncier des voiries a été effectué par les services de la Communauté de Communes afin de les intégrer dans le domaine public. Il est apparu que certaines voies identifiées sur le plan joint ne sont pas dénommées au sein des ZA « Le Hautbois » et ZA de « La Bossardière ». Aussi, en amont du transfert de ces voies à la Communauté de Communes Sèvre et Loire lors d'un prochain conseil, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la dénomination des voies au sein de ces deux ZA suivant le plan joint en annexe. Il leur soumet les noms suivants

- ZA de « La Bossardière » : Rue Zac de « La Bossardière »
- ZA « Le Hautbois » :
  - Allée des entrepreneurs,
  - Chemin des Ecussons

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➢ **APPROUVE** la dénomination des voies telle que reprise ci-dessus.

DÉLIBÉRATION EXÉCUTOIRE
TRANSMISE À LA PRÉFECTURE LE 10/07/2019
AFFICHÉE LE 11/07/2019
DOCUMENT JOINT CONFORME

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre BERTIN

COMMUNE DU LANDREAU (LOIRE-ATLANTIQUE)

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo